

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES LE COMTE

Réunion du Mardi 04 Octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 4 Octobre 2022 à 19h00 dans la salle de Conseil en mairie

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mr NICK Jacques, Mr HULOT Alexandre représenté par M THILLIEZ Arnould, Mr TURPIN Franck représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme GOMES Manuella représentée par Mr VANHOVE Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

L'ensemble des délibérations reprises ci-dessous ont été approuvées à l'unanimité.

	Objet de la délibération
D 2022-41	Convention d'Accompagnement des collectivités à la protection de leurs données à caractère personnel avec le Centre de gestion du Pas-de-Calais (CDG 62)
D 2022-42	Emprunt : convention de Prêt relais avec la Banque Postale <ul style="list-style-type: none">- Score GISSLER : 1A- Montant du Contrat de prêt : 194 481, 20 €- Durée du contrat de prêt : 3 ans- Taux d'intérêt annuel : 1.93 %- Montant des intérêts trimestriels :938,37 €- Remboursement du capital : in fine- Frais de dossier : 200 €
D 2022-43	Emprunt : Convention de prêt à long terme avec le Crédit Agricole Nord-de-France <ul style="list-style-type: none">- Montant du Contrat de prêt : 565 000 €- Durée du contrat de prêt : 15 ans- Taux d'intérêt annuel : 2,81%- Coût du Crédit : 135 201,23 €- 14 échéances annuelles d'un montant 46 680, 08 €- 1 échéance annuelle d'un montant de 46 680 ,14 €- Frais de dossier : 565 €
D 2022-44	Aide à l'inscription à l'école intercommunale de musique Création d'une aide de 15€ destinée aux jeunes de moins de 18 ans inscrits à l'école intercommunale de musique.

Fait à AVESNES-LE-COMTE

Le 05 Octobre 2022

Le Maire

Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **mardi 04 Octobre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 30 Septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Étaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mr NICK Jacques, Mr HULOT Alexandre représenté par M THILLIEZ Arnould, Mr TURPIN Franck représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme GOMES Manuella représentée par Mr VANHOVE Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Convention d'Accompagnement des collectivités à la protection de leurs données à caractère personnel avec le Centre de gestion du Pas-de-Calais (CDG 62)

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)
- Vu la délibération du Conseil du Centre de Gestion du Pas-de-Calais le 18 mars 2021

Les collectivités territoriales se doivent de respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

Elles doivent notamment désigner en leur sein un Délégué à la Protection des Données (DPO). Cette mission nécessite cependant des moyens humains dédiés, des formations adaptées et des compétences particulières

Afin de soutenir les collectivités dans cette démarche, le Centre de gestion du Pas-de-Calais (CDG 62) propose un accompagnement adapté permettant notamment de confier ce rôle à un agent au sein de ses effectifs.

Cet accompagnement comprend également différentes sensibilisations au rôle et à la responsabilité des agents et des élus dans la protection des données personnelles, la participation à un réseau d'échanges entre collectivités, des documentations spécifiques, la relation avec la Commission Nationale Information et Libertés (CNIL), la gestion des violations, la gestion des

Afin de bénéficier de cet accompagnement, il convient de signer une convention avec le CDG62. Ce service est compris dans la cotisation additionnelle entre la commune et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention d'accompagnement des collectivités à la protection de leurs données à caractère personnel
- d'approuver la convention à conclure avec le Centre de gestion du Pas-de-Calais
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **mardi 04 Octobre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 30 Septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mr NICK Jacques, Mr HULOT Alexandre représenté par M THILLIEZ Arnould, Mr TURPIN Franck représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme GOMES Manuella représentée par Mr VANHOVE Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Emprunt : Convention de Prêt relais avec la Banque Postale

Pour les besoins de financement des travaux de réhabilitation du Foyer Léo Lagrange et sur les bâtiments communaux, il est nécessaire de recourir à un prêt relais dans l'attente du versement effectif des différentes subventions.

Le recours à des emprunts avait été inscrit et validé dans le cadre du vote du Budget 2022 de la commune.

Après avoir sollicité plusieurs établissements bancaires, l'offre détaillée ci-dessous proposée par la Banque Postale apparaît comme la plus intéressante

- Score GISSLER : 1A
- Montant du Contrat de prêt : 194 481,20 €
- Durée du contrat de prêt : 3 ans
- Taux d'intérêt annuel : 1,93 %
- Montant des intérêts trimestriels : 938,37 €
- Remboursement du capital : in fine
- Frais de dossier : 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de prêt relais d'un montant de 194 481,20 € d'une durée de 3 ans avec remboursements des intérêts à échéance trimestrielle proposée par la Banque Postale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'emprunt correspondant et tout acte nécessaire à sa bonne réalisation

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **mardi 04 Octobre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 30 Septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mr NICK Jacques, Mr HULOT Alexandre représenté par M THILLIEZ Arnould, Mr TURPIN Franck représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme GOMES Manuella représentée par Mr VANHOVE Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Emprunt : Convention de prêt à long terme avec le Crédit Agricole Nord de France

Pour les besoins de financement des travaux de réhabilitation du Foyer Léo Lagrange et sur les bâtiments communaux, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 565 000 €.

Le recours à des emprunts avait été inscrit et validé dans le cadre du vote du Budget 2022 de la commune.

Après avoir sollicité plusieurs établissements bancaires, l'offre détaillée ci-dessous proposée par le Crédit Agricole-Nord-de-France apparaît comme la plus intéressante :

- Montant du Contrat de prêt : 565 000 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : 2,81%
- Coût du Crédit : 135 201,23 €
- 14 échéances annuelles d'un montant 46 680,08 €
- 1 échéance annuelle d'un montant de 46 680,14 €
- Frais de dossier : 565 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de prêt d'un montant de 565 000 € d'une durée de 15 ans avec remboursements des intérêts à échéance annuelle proposée par le crédit Agricole Nord de France
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'emprunt correspondant et tout acte nécessaire à sa bonne réalisation

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **mardi 4 Octobre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 30 Septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mr NICK Jacques, Mr HULOT Alexandre représenté par M THILLIEZ Arnould, Mr TURPIN Franck représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme GOMES Manuella représentée par Mr VANHOVE Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : aide à l'inscription à l'école intercommunale de musique

La commune d'Avesnes-le-Comte a mis en place un Pass'Sport d'un montant de 15 euros pour les jeunes de moins de 18 ans.

Cette aide permet d'inciter les jeunes avesnois à s'inscrire dans une association sportive de la commune et de réduire le coût de la cotisation. Elle est limitée à une aide par jeune et par an.

Afin de développer l'accès à la culture, et à la pratique de la musique en particulier, il est proposé d'étendre ce principe aux jeunes avesnois de moins de 18 ans inscrits à l'école intercommunale de musique.

Le versement de cette aide se fera directement auprès des familles après avoir renseigné une attestation co-signée par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une aide de 15 € destinée aux avesnois âgés de moins de 18 ans inscrits à l'école intercommunale de musique.

Le versement sera réalisé sur le compte bancaire des représentants légaux (ou d'un représentant légal) des jeunes bénéficiaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT

